
P R O C E S - V E R B A L

DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 11 JUILLET 2011

ORDRE DU JOUR

<u>N°</u>	<u>Service / Rapporteur</u>	<u>Objet</u>	<u>Index</u>
0	Secrétariat du CM / M. le Député-maire	Communications.	Pages 303 à 306
1	Archives / M. HOCQUET	Attribution du prix Adrienne Thomas 2011.	Pages 306 à 307
2	Sports / Mme SCHOESER-KOPP	Politique de la ville - Contrat urbain de cohésion sociale - Programme d'actions 2011.	Pages 307 à 310
3	Sports / M. BETTI	Bourses initiatives - exercice 2011.	Pages 310 à 311
4	Logement / M. TLEMSANI	Attribution de subventions pour l'année 2011.	Page 311
5	Urbanisme / M. SCHAMBILL	Approbation de la modification du plan local d'urbanisme. Point retiré de l'ordre du jour	Page 312
6	Sports / Mme GORGOL	Octroi de subventions dans le cadre des opérations macadam sport - année 2011.	Pages 313 à 314
7	Logement / M. le Député-maire	Prise à bail par la ville de locaux sis 5 rue des Américains.	Pages 314 à 316
8	Sports / Mme DALSTEIN	Subventions au titre de l'équipement des clubs sportifs et des associations locales - Exercice 2011.	Pages 316 à 318
PS1	Foncier / M. le Député-maire	Lotissement communal Ardant du Picq : adoption d'une convention de mise à disposition du « Mess des officiers » au profit de la Communauté de communes du pays naborien.	Page 319
Point divers / Question orale	Cabinet - Secr. du CM / M. le Député-maire	Réponse de M. le Député-maire à Mme TIRONI JOUBERT pour le groupe « un Avenir pour Saint-Avold ».	Pages 320 à 321

.../...

La séance est ouverte à 17h05 sous la présidence de M. André WOJCIECHOWSKI, Député-maire de la ville de SAINT-AVOLD, à la suite de la convocation en date du 5 juillet 2011, adressée à chaque membre du Conseil municipal.

MEMBRES ELUS : trente-trois

EN EXERCICE : trente-trois

PRESENTS à l'ouverture de la séance : vingt-quatre, savoir :

M. WOJCIECHOWSKI, Député-maire,

M. TLEMSANI, M. SCHAMBILL, Mme PISTER, Mme STELMASZYK, Adjoint.

M. SPERLING, Mme SBAIZ, Mme BONNABAUD, Mme SCHOESER-KOPP, Mme BECKER, M. STEUER, Mme GORGOL, Mme DALSTEIN, M. HOCQUET, Mme HALBWACHS, Mme TEPPER, M. KIKULSKI, M. ZIMNY, Mlle BERTRAND, M. BREM, M. BOULANGER, M. LANG, M. GALLONI, Mme BESSIN, Conseillers municipaux.

ABSENTS à l'ouverture de la séance :

- ayant donné procuration à des membres présents : **cinq**, savoir :

M. FUNFSCHILLING, Adjoint	à	M. SCHAMBILL, Adjoint.
Mme BOUR-MAS, Adjointe	à	Mme HALBWACHS, Conseillère.
M. STEINER, Adjoint	à	Mme BECKER, Conseillère.
M. BETTI, Conseiller	à	M. TLEMSANI, Adjoint.
Mme GALLANT, Conseillère	à	Mme BESSIN, Conseillère.

- absent(s) excusé(s) n'ayant pas donné de procuration : **trois**, savoir :

M. THIERCY Adjoint.
Mme AUDIS, Adjointe.
M. Patrice MAIRE Conseiller.

- absent(s) non excusé(s) n'ayant pas donné de procuration : **une**, savoir :

Mme TIRONI JOUBERT Conseillère.

OBSERVATIONS DIVERSES

Mme TIRONI JOUBERT, Conseillère arrive au point n°2 (n'a pas donné de procuration)
M. Patrice MAIRE, Conseiller, arrive au point n°5 (n'a pas donné de procuration)

0. COMMUNICATIONS

En préambule, M. le Député-maire indique :

Je vous souhaite la bienvenue et vous remercie d'être présents pour cette 6^{ème} séance du Conseil municipal de l'année 2011, dernier conseil avant la période estivale.

Je tiens également à souhaiter la bienvenue à notre nouveau directeur général, M. André WILMOUTH, qui a pris ses fonctions le 1^{er} juillet dernier, que vous connaissez sans doute puisqu'il a déjà travaillé au sein de notre équipe municipale il y a quelques années.

Point divers / question orale

Dans le cadre du point divers / question orale, il indique qu'il répondra, en fin d'ordre du jour, à la question qui lui a été posée par Mme TIRONI JOUBERT du groupe "Un avenir pour Saint-Avold", réceptionnée en mairie le 6 juillet dernier.

Remerciements

Il informe ensuite l'assemblée des divers remerciements réceptionnés en mairie, qui émanent de :

- Mme SCHNEIDER, vice-présidente de l'association IMMA JUNG pour l'attention portée par la municipalité aux résidants de la maison de retraite LEMIRE à l'occasion de la fêtes des mères et des pères ;
- M. WARISSE, administrateur de la Sté Locale d'épargne de Moselle Est, et M. DUMAS président de cette même association, pour la mise à disposition du centre culturel, à l'occasion de leur 1^{ère} assemblée générale à SAINT-AVOLD ;
- M. HEYMES, président de l'association Parc du Tyrol, pour la mise à disposition d'un container destiné à stocker leur matériel ;
- Mme BECKER, directrice de l'école Ste Chrétienne, pour le vitrail offert par la ville, œuvre réalisée en partenariat entre les élèves de CM1 et le club TIFFANY ;
- M. RACZKIEWICZ, président du Cyclo-club, pour l'aide apportée par la municipalité à l'organisation de leur 26 naborienne du Cyclo-club ;
- Les élèves des classes de CE2, CM1 et CM2 de l'école « La flûte enchantée » de KALHAUSEN et leurs maîtresses, pour l'accueil qui leur a été réservé lors de leur visite à SAINT-AVOLD à l'occasion de leur rencontre avec leurs correspondants de l'école Emile Huchet ;
- M. HAWKINS, Brigadier général "US Army", pour l'aide apportée par la municipalité lors de la commémoration du Mémorial Day célébrée au Cimetière Américain ;

.../...

- M. LOPEZ, président du District Mosellan de Football, pour la mise à disposition des installations sportives de la commune le 18 juin dernier à l'occasion des finales des coupes de Moselle ;

Pour les subventions accordées,
remerciements de :

- M. PAYSANT, président de la 698^{ème} section des médailles militaires ;
- Mme BOTZUNG professeure de théâtre au Lycée Charles Jully ;
- Mme BRASME professeure de théâtre au Lycée Poncelet ;
- M. WALINSKI secrétaire de l'association Glück auf Jeanne d'Arc ;
- Mme SBAIZ, présidente des Amis de la peinture de St.Avold et environs ;
- Mme MARQUIS WEBER, Directrice de l'Université populaire transfrontalière et « les rendez-vous naboriens » ;
- Mme LOCATELLI, présidente de l'association Rayonnances.

Informations diverses

Il informe également l'assemblée, que le Lieutenant STIBLING Patrick, commandant la brigade autonome de Faulquemont, a adressé un courrier à M. le Chef de la police municipale de Saint-Avold, concernant la collaboration entre la gendarmerie et la police municipale, dont voici le contenu :

Monsieur,

Les 11 et 30 mai 2011, deux femmes pratiquant la course à pied étaient agressées par un homme dans la forêt de LONGEVILLE LES SAINT-AVOLD. Une troisième était victime d'un exhibitionniste dans le même secteur.

Les premières recherches entreprises dès la connaissance des faits par vos services, la police nationale et les militaires de la gendarmerie nationale se révélèrent négatives. L'engagement de l'équipe cynophile du PSIG de CREUTZWALD permettait toutefois la découverte d'un VTT et d'un sac à dos dissimulés dans le secteur.

Au cours de l'enquête, à plusieurs reprises, les personnels de la police municipale de SAINT-AVOLD apporteront des renseignements précieux au directeur d'enquête, renseignements recueillis au cours des services effectués dans le secteur des agressions. Ils permettront d'orienter nos soupçons vers un habitant de la cité Emile Huchet. Cet individu sera reconnu par les victimes, puis confondu par des éléments de police technique prélevés sur les lieux.

Je tiens à remercier vos personnels pour le précieux concours qu'ils ont apporté à cette enquête, permettant de mettre hors d'état de nuire un individu potentiellement dangereux. Cette collaboration, dans un excellent état d'esprit, démontre la capacité de nos services à travailler ensemble pour le bien de nos concitoyens.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Au nom du Conseil municipal, il félicite toute l'équipe de la police municipale et notamment les agents concernés par cette affaire.

.../...

Point supplémentaire

Il indique par ailleurs, qu'un point supplémentaire intitulé :

PS1 : Domaine - lotissement communal Ardant du Picq - Adoption d'une convention de mise à disposition du « Messe des officiers » au profit de la CCPN,

a été déposé sur les tables de chaque élu, et demande l'accord de l'assemblée pour l'examiner en fin de séance. Aucune remarque n'ayant été relevée, le point sera donc examiné en fin d'ordre du jour.

Point modifié

Il ajoute que le point n°3 / BOURSES INITIATIVES a été modifié. Par conséquent, un nouveau projet de délibération a également été déposé sur les tables des élus.

Point retiré

Il indique de plus, que le point « n°5 : approbation de la modification du plan local d'urbanisme », est retiré de l'ordre du jour.

Elections sénatoriales / information

D'autre part, il rappelle l'assemblée que par délibération en date du 17 juin 2011, le Conseil municipal avait délibéré en vue de la désignation des électeurs appelés à voter aux élections sénatoriales.

Il indique que, par courrier en date du 1^{er} juillet 2011, arrivé en mairie le 9 juillet 2011, M. le Préfet l'informe que le remplacement de M. HELLERINGER élu suppléant, empêché d'exercer ses fonctions à cette date du 25 septembre 2011, ne peut être effectué au profit d'un autre élu suppléant.

Aussi, il y a lieu de rayer son nom de la liste des suppléants et le mandat correspondant reste vacant.

Procès-verbaux

Les élus ont trouvé sur leurs tables, la page 82 du procès-verbal de la séance du 6 avril dernier, rectifiée sur demande de M. HOCQUET.

M. le Député-maire demande à l'assemblée si cette rectification apporte d'autres remarques.

M. HOCQUET indique que ses propos exacts étaient : « *La croix gammée, la faucille et le marteau, c'est la même horreur* » et souhaite par conséquent, qu'ils soient retranscrits ainsi.

M. Le Député-maire n'y voit aucune objection et indique que cela sera fait. Cette nouvelle page remplacera la précédente.

Par ailleurs, il demande s'il y a des observations à formuler quant à la rédaction du procès-verbal du 16 mai dernier, remis à chaque élu le 5 juillet dernier.

Aucune remarque n'ayant été enregistrée, le procès-verbal est remis aux élus pour signatures.

Divers

- Il informe les élus, qu'un morceau de charbon sur un socle a été déposé sur leur table. Il explique que cette pièce marque le jumelage entre l'association Glük Auf de Jeanne d'Arc et Dudweiler, qui a été officialisé le 19 juin dernier.
- Il annonce qu'en raison des prévisions météorologiques, le feu d'artifice, prévu initialement le 13 juillet 2011, est annulé et repoussé au 15 août prochain, toujours selon les conditions météorologiques.
- Il profite de ce dernier conseil avant la période estivale, pour souhaiter à toutes et à tous, de bonnes vacances.

1. ATTRIBUTION DU PRIX ADRIENNE THOMAS 2011.

Exposé de M. HOCQUET, Conseiller municipal, rapporteur.

Dans sa séance du 27 février 2002, le Conseil municipal décidait la création du prix Adrienne Thomas, destiné à récompenser des travaux universitaires de niveau master (1 ou 2) ou thèse ayant obtenu la mention bien à très bien et consacrés à la ville de Saint-Avold dans ses aspects économiques, historiques ou géographiques.

Il décidait également que l'attribution devait intervenir après consultation et avis d'un comité de lecture ou jury formé de membres de la commission des affaires culturelles et du service des archives.

Le service des archives a présenté cette année à la commission du devoir de mémoire, de la citoyenneté et du tourisme, le mémoire suivant, présenté en vue de la validation du master histoire, spécialité histoire de l'art :

- L'art funéraire au vieux cimetière de Saint-Avold de 1853 aux années 1925-1935, de Mlle Hélène KOENIG.

Après discussion, la commission a proposé à l'unanimité d'attribuer le prix Adrienne Thomas et la somme correspondante de 1 525 € à Mlle Hélène KOENIG.

Compte tenu de ce qui précède, il vous est donc proposé, après avis favorable de vos commissions du devoir de mémoire, de la citoyenneté et du tourisme et des finances :

- d'attribuer le prix Adrienne Thomas 2011 selon les modalités retenues par le jury à Mlle Hélène KOENIG.

Les crédits sont inscrits à la section de fonctionnement du budget primitif 2011, sur le compte 67/323-6714 « Bourses et prix ».

Décision du Conseil municipal :

Adoptée à la majorité de 29 voix POUR.

2. POLITIQUE DE LA VILLE – CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE - PROGRAMME D' ACTIONS 2011.

Exposé de Mme SCHOESER-KOPP, Conseillère municipale, rapporteur.

Depuis le 1^{er} janvier 2007, la commune de Saint-Avold développe des actions en faveur des habitants référencés en zone urbaine sensible (Z.U.S.) et quartier prioritaire adhérent au Contrat urbain de cohésion sociale du Pays Naborien (CUCS PN).

Vu la circulaire du 24 mai 2006 de la ministre déléguée à la cohésion sociale et à la parité, instaurant le Contrat urbain de cohésion sociale (C.U.C.S.) et la mise en œuvre de projets de développement social et urbain en faveur des habitants de quartiers en difficulté reconnus comme prioritaires ;

Vu le C.U.C.S. signé le 2 février 2007, le programme pluriannuel d'actions 2007/2009 signé le 6 juillet 2007 et la prorogation d'une année au C.U.C.S. en date du 5 juin 2009 ;

Vu la circulaire du 1^{er} juillet 2010 prolongeant les Contrats urbains de cohésion sociale jusqu'au 31 décembre 2014 signé par le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique et la secrétaire d'Etat chargée de la politique de la ville ;

Vu la validation du programme prévisionnel d'actions 2011 en date du 18 février 2011 par le Préfet de la Région Lorraine, Préfet de la Moselle, délégué de l'Agence Nationale pour la Cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSé) pour le département de la Moselle, en concertation avec les communes de Folschviller, Saint-Avold et Valmont signataires du C.U.C.S. PN 2011 ;

La commune de Saint-Avold est sollicitée à cofinancer ce programme d'actions 2011, pour les dossiers Inter-CUCS, Intercommunal et communaux, par le biais de ses services : Affaires Familiales et Sociales (A.F.S.) et Jeunesse, Sports et Vie Associative (J.S.V.A), et ce, de la manière suivante :

Conseil municipal – Ville de Saint-Avold

Dossiers Inter-CUCS				
ACTIONS	Axes prioritaires	Services mairie	Subventions ACSé / CUCS (Etat)	Subventions Commune de Saint-Avold
Dispositif coordonné de prévention des addictions et des conduites à risques (CMSEA)	Santé	A.F.S.	2 000 €	1 290 €
Maison de la Justice et du Droit (CAFPF)	Citoyenneté	A.F.S.	4 000 €	3 566 €

Dossier Intercommunal (<i>à ne pas inclure dans les subventions allouées</i>)				
ACTIONS	Axes prioritaires	Services mairie	Subventions ACSé / CUCS (Etat)	Subventions Commune de Saint-Avold
Mission chef de projet CUCS PN	-	DRH	25 200 €	18 860 €

Dossiers commune de Saint-Avold				
ACTIONS	Axes prioritaires	Services mairie	Subventions ACSé / CUCS (Etat)	Subventions Commune de Saint-Avold
Atelier d'insertion socioprofessionnel (St-Nabor Services)	Emploi	A.F.S.	9 600 €	32 510 €
Chantier d'insertion couture (ASBH)	Emploi	A.F.S.	6 500 €	20 800 €
Chantier d'insertion jeunes (EFIC)	Emploi	A.F.S.	9 500 €	30 000 €
Accompagnement des Ados (PAIS)	Citoyenneté	J.S.V.A.	5 000 €	5 460 €

	Subventions ACSé / CUCS (Etat)	Subventions Commune de Saint-Avold
--	--------------------------------	------------------------------------

TOTAL	61 800 €	112 486 €
--------------	----------	-----------

Ces actions font l'objet de cofinancements divers, à savoir : l'ETAT / ACSé, les services de droits communs, le Conseil Régional de Lorraine, le Conseil Général de la Moselle, la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle, la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS) et autres subventions de types fondations ou mécénats.

Pour mener à bien ce programme d'action, il est nécessaire de faire appel à un chef de projet. Ce poste bénéficie d'un cofinancement Etat (50%) et communes signataires du C.U.C.S. (50%). *Il est à noter que pour l'exercice 2011, la commune de l'Hôpital a décidé de ne plus adhérer au C.U.C.S. PN.*

Les participations financières versées à la commune de Saint-Avold, sont:

- Folschviller : 10 107 €
- Valmont : 1 233 €

Il est rappelé à l'assemblée que la « Politique de la Ville » est un ensemble de dispositifs à mettre en œuvre au cœur des quartiers dit « sensibles » en partenariat avec les associations, les structures d'accueil jeunes et adultes, les institutions et les habitants. Elle doit permettre de réduire la fracture sociale sur les territoires référencés en zones urbaines sensibles (ZUS) et/ou prioritaires.

Cet ensemble de dispositifs piloté par le chef de projet CUCS (missionné par l'Etat) est composé d'actions programmées au titre du CUCS, des opérations villes vie vacances (OVVV), du fonds interministériel pour la prévention de la délinquance (FIPD), du dispositif de réussite éducative (DRE), du contrat local de sécurité intercommunal (CLSI) et du programme de lutte contre les discriminations (PLCD).

Vos commissions des affaires familiales et sociales, de la jeunesse, des sports et de la vie associative et des finances vous proposent de vous prononcer sur la participation financière de la ville de Saint-Avold au programme d'actions 2011 du C.U.C.S.

Les subventions susvisées seront à imputer comme suit :

- la somme de 88 166 €, affaires familiales et sociales, 65/5206 article 6574,
- la somme de 5 460 €, vie associative, 65/5206 article 6574.

Discussion :

Concernant le CMSEA, M. BREM souhaite connaître le nombre de jeunes concernés par la prévention et le nombre d'heures consacrées par les intervenants du CMSEA pour le traitement des différents problèmes et des conduites à risque.

M. le Député-maire indique que le CMSEA établit tous les ans un rapport précis. Il précise toutefois, que les données chiffrées ne sont pas dans son dossier de séance et informe M. BREM qu'il peut obtenir la réponse auprès de Mme PISTER, s'il le souhaite. Il déplore cependant que ce type de question ne soit pas traité en commission, réunion au cours de laquelle les présidents de commission ont tous les éléments de réponse dans leur dossier. Il rappelle néanmoins que l'an passé le Conseil municipal avait déjà débattu sur le travail du CMSEA dans les quartiers et n'admet pas que M. BREM et son équipe mettent ce travail en doute. Il est nécessaire, selon lui, de « briser » cet état d'esprit qu'il juge destructeur et propose pour cela que M. BREM et son équipe rencontrent les responsables du CMSEA, ceci afin que les décisions prises puissent enfin être unanimes. Il précise également que, pour une efficacité optimale, le CMSEA a besoin de partenaires tels que la police municipale et nationale ; c'est la réunion de toutes ces compétences qui permettra ensuite de résoudre les problèmes de délinquance.

Mme PISTER rappelle effectivement que le travail accompli par le CMSEA a fait l'objet d'une discussion au cours d'un conseil municipal précédent. Par ailleurs, elle rappelle que lors de la commission du 28 juin dernier, réunion au cours de laquelle ce point avait été discuté, aucun membre de l'opposition n'était présent.

Mme TIRONI JOUBERT revient sur la question précédente de M. BREM et indique que celle-ci n'avait aucune connotation péjorative ni critique. Elle ajoute qu'il a posé une question sur le nombre de jeunes concernés par les actions et n'a absolument pas dénigré la qualité du travail effectué par le CMSEA.

Elle rappelle par ailleurs, que les horaires des commissions ne permettent pas toujours d'être présent à toutes les réunions.

Mme PISTER réplique qu'elle aussi a une activité professionnelle. Elle précise qu'elle a réduit son temps de travail par un poste à mi-temps ceci pour être davantage disponible dans sa mission d'élue municipale.

M. BREM souhaite connaître à présent, le nombre d'emplois aidés concernant les dossiers de la commune de SAINT-AVOLD et atelier d'insertion socioprofessionnelle.

Mme SCHOESER-KOPP réplique que pour St-Nabor Services, il y a eu environ 440 emplois aidés, dont 120 personnes qui travaillent en permanence à St-Nabor Services ; en ce qui concerne le chantier d'insertion jeunes (EFIC), il y a environ 45 jeunes qui ont trouvé un poste sur ces chantiers.

Mme BESSIN souhaite savoir pour quelle raison la ville de L'HOPITAL décide de se retirer.

M. le Député-maire répond que cette décision est due à un problème financier, la ville de L'HOPITAL ne voit pas dans le CUCS, un aboutissement favorable à ses prérogatives.

Il explique en effet que le CUCS est amené à disparaître, faute d'aide suffisante de l'Etat. Ceci l'amène à dire que la ville de SAINT-AVOLD devra également trouver d'autres alternatives lorsque l'Etat n'interviendra plus du tout financièrement.

Décision du Conseil municipal :

Adoptée à la majorité de 30 voix POUR.

3. « BOURSES INITIATIVES » - EXERCICE 2011.

Exposé de M. le Député-maire,

Dans le cadre de sa politique en faveur de la jeunesse, le Conseil municipal, dans sa séance du 31 janvier 2011 point n° 11, a reconduit l'opération « Bourses initiatives ».

Deux nouveaux dossiers sont proposés, savoir :

Nom, Prénom	Projet	Participation Ville
EL HELLAOUI Aïcha	Permis de conduire	150 €
LEMPEREUR Floriane	Etudes – Voyage en Equateur	400 €

Compte tenu de ce qui précède, votre assemblée est appelée à approuver les demandes et à accorder les participations susvisées.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2011 - chapitre 65.90 / 6574.

Décision du Conseil municipal :

Adoptée à la majorité de 23 voix POUR et 7 ABSTENTIONS, savoir :
M. BREM, M. BOULANGER, Mme TIRONI-JOUBERT, M. LANG, M. GALLONI,
Mme BESSIN pour elle et sa mandante Mme GALLANT.

4. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR L'ANNEE 2011.

Exposé de M. TLEMSANI, Adjoint, rapporteur.

La commission municipale du logement soumet à l'approbation de l'assemblée ses propositions d'attributions de subventions aux associations relevant de sa compétence pour l'exercice 2011.

La répartition par association figure sur l'état ci-dessous.

IMPUTATION BUDGETAIRE	ASSOCIATIONS	MONTANT
65-401-6574	Century Club	7 200 €
65-70- 6574	Association des résidents et des locataires Ste Barbe de Saint-Avold	1 245 €
65-70-6574	Victor Calland	448 €

Les crédits sont disponibles au budget 2011 – chap. 65 art. 6574 subventions de fonctionnement aux associations.

Décision du Conseil municipal :

Adoptée à la majorité de 30 voix POUR.

5. APPROBATION DE LA MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.).

Le Conseil municipal,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L. 123-13 et R. 123-15 à R. 123-25 ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 20 décembre 2005 approuvant le plan local d'urbanisme ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 10 juin 2010 approuvant le principe de la modification du P.L.U. ;

Vu l'arrêté municipal n°11.006 en date du 19 avril 2011 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique relative à la modification du P.L.U. ;

Vu l'avis favorable de la commission de l'urbanisme ;

Entendu les conclusions du commissaire-enquêteur ;

Considérant que le projet de modification du P.L.U. tel qu'il est présenté au Conseil municipal est prêt à être approuvé conformément à l'article L. 123-13 du Code de l'Urbanisme ;

Après en avoir délibéré,

décide d'approuver le dossier de modification du P.L.U. tel qu'il est annexé à la présente ;

- dit que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R. 123-24 et R. 123-25 du Code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois, d'une mention dans un journal et d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune ;
- dit que, conformément aux articles L. 123-10 et R. 123-25 du Code de l'urbanisme, le P.L.U. modifié est tenu à la disposition du public à la mairie de Saint-Avold aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'à la Préfecture (Direction départementale de l'équipement – 17 quai Paul Wiltzer 57000 METZ) ;
- dit que la présente délibération et les dispositions résultant de la modification du P.L.U. ne seront exécutoires, conformément à l'article L. 123-12 que :

dans un délai d'un mois suivant sa transmission au Préfet si celui-ci n'a notifié aucune observation à apporter à la modification du PLU, ou dans le cas contraire, à dater de la prise en compte de ces observations ;

après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité (affichage en mairie durant un mois, insertion dans un journal et publication au recueil des actes administratifs de la commune. La date à prendre en considération est celle du premier jour de l'affichage en mairie).

La présente délibération accompagnée du dossier de P.L.U. qui lui est annexé est transmise au Préfet (s/couvert du Sous-Préfet).

6. OCTROI DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DES OPERATIONS MACADAM SPORT – ANNEE 2011.

Exposé de Mme GORGOL, Conseillère municipale, rapporteur.

Plusieurs clubs sportifs en lien avec les professionnels du travail social se sont associés au Service « Jeunesse, Sports et Vie associative » de la Ville de Saint-Avold pour construire et mettre en place une nouvelle opération Macadam Sport, en partenariat avec le Conseil Général de la Moselle, durant l'année 2011.

Les jeunes, âgés de 11 à 17 ans, ciblés par l'équipe de prévention C.M.S.E.A., les animateurs du Centre social P.A.I.S., de la Maison des jeunes et de la culture, de la Maison pour tous de la Carrière et de l'association A.T.M.F., sont issus des différents quartiers de la commune.

Plusieurs associations s'investissent dans cette action sous forme de stage de découverte et d'initiation ponctués de temps festifs et conviviaux.

Les disciplines sportives proposées en cours d'année sont : l'athlétisme, le volley-ball, le hip hop, la boxe, le billard, le BMX, l'escrime, le badminton, le football, le parachutisme et le rugby.

Environ 150 jeunes sont attendus sur chaque période de vacances.

Aussi,

Vu la charte départementale de prévention et d'animation en milieu urbain, approuvée par la Commission permanente du Conseil général lors de sa séance de 2005 ;

Vu la convention en date du 29 décembre 2009 relative à la politique de prévention et d'animation en milieu urbain, signée entre le Conseil Général de la Moselle et la ville de Saint-Avold ;

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil général du 6 juin 2011 relative à la politique de prévention et d'animation en milieu urbain ;

Vu l'instruction par la Commission de la jeunesse des sports et de la vie associative des dossiers, budgets prévisionnels, présentés par les associations ;

Vu les règlements d'octroi de subventions en vigueur ;

Pris l'avis favorable des commissions de la jeunesse, des sports et de la vie associative et des finances,

Il est proposé au Conseil municipal d'attribuer les subventions calculées à partir de critères d'évaluation (nombre de jeunes, originalité de l'action, régularité, qualité d'accueil, coût de l'activité, encadrement, justificatifs, etc ...) selon le tableau ci-dessous :

REPARTITION DE LA SUBVENTION MACADAM SPORT
ANNEE 2011

ORGANISME PORTEUR DE PROJET	BUDGET ANNUEL DES ACTIONS	SUBVENTION CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE		SUBVENTION VILLE	
		MONTANT SOLLICITE	MONTANT ATTRIBUE *	MONTANT SOLLICITE	MONTANT ATTRIBUE
MJC	2 139 €	1 000 €	500 €	950 €	400 €
Cercle d'escrime	690 €	480 €	450 €	175 €	175 €
Boxing club	1 814 €	1 300 €	1 000 €	300 €	300 €
Badminton club	1 339 €	800 €	700 €	500 €	350 €
Ass volley ball loisirs	4 100 €	4 100 €	800 €	800 €	400 €
Athlétique club	1 760 €	900 €	800 €	400 €	250 €
Rugby club	1 478 €	1 000 €	900 €	400 €	400 €
Century club	3 300 €	1 200 €	700 €	800 €	300 €
Etoile naborienne	4 200 €	1 800 €	900 €	940 €	200 €
Union cycliste bassin houiller	2 720 €	1 900 €	300 €	680 €	200 €
Para club sportif	3 300 €	2 500 €	1 500 €	500 €	350 €
TOTAL	26 840 €	16 980 €	8 550 €	6 445 €	3 325,00 €

* Décision de la commission permanente du Conseil général en date du 6 juin 2011

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2011 sous l'imputation budgétaire suivante :

- 3 325 € au chapitre 65/401-6574 - (subvention aux associations sportives autres organismes) - Service JSVA – Crédits Sports.

Il est précisé qu'un bilan général sera réalisé en décembre 2011 en partenariat avec les services du Conseil général de la Moselle.

Décision du Conseil municipal :

Adoptée à la majorité de 31 voix POUR.

7. PRISE A BAIL PAR LA VILLE DE LOCAUX SIS 5 RUE DES AMERICAINS.

Exposé de M. le Député-maire, rapporteur.

Depuis de nombreuses années les prestataires sociaux effectuent leurs permanences salles 1 et 2 en mairie. Actuellement, ces dernières sont trop exigües et ne sont plus adaptées en vue d'accueillir les administrés.

Aussi, la commune a décidé de prendre à bail les locaux sis 5 rue des Américains, propriété de la SCI le CARRE dont le siège social est situé 10, rue Winston Churchill à METZ (57000), représentée par l'Européenne de l'Immobilier, dont le siège social est situé 38 boulevard de Lorraine à SAINT-AVOLD (57500).

Cette location est consentie et acceptée pour une durée de trois années entières et consécutives à compter du 1^{er} septembre 2011 pour se terminer le 31 août 2014, renouvelable par tacite reconduction.

Le loyer mensuel s'élève à 1 184,04 € révisé au terme de chaque période annuelle du contrat conformément à l'indice du coût de la construction publié par l'INSEE.

Au vu de ce qui précède, vos commissions du logement et des finances vous proposent :

- d'accepter le principe de location des locaux sis 5 rue des Américains appartenant à la SCI le CARRE, aux conditions précisées ci-dessus ;
- d'autoriser M. le Député-maire à comparaître à la signature du contrat de location avec la SCI LE CARRE ;
- d'imputer cette dépense au chapitre 011/0200-6132 du B.P. 2011 et suivants.

Discussion :

Mme TIRONI JOUBERT rappelle la vente, il y a quelque temps, de la maison "Maujean" propriété de la ville et constate qu'il est question aujourd'hui, d'une prise à bail dans le même secteur. Elle souhaite des explications par rapport à cela et souhaite également connaître les raisons qui motivent M. NEUHAUSER à passer par M. BIGEL pour cette opération de location.

M. le Député-maire rappelle que les personnes qui viennent aux rendez-vous de la CAF ou la CRAV ne sont pas accueillies dans de bonnes conditions d'espace notamment. Il ajoute que le risque est de perdre ce service de proximité si ces organismes, qui ont tout de même quelques exigences liées à la surface d'accueil, ne veulent plus recevoir leur public dans l'espace exigü que la ville met à leur disposition actuellement. Il précise que le local qui fait l'objet de cette délibération est, quant à lui, tout à fait conforme à leurs attentes.

Il revient ensuite sur l'immeuble "Maujean" et informe que ce bâtiment était infesté de rats et une complète réfection s'imposait pour le proposer à la location.

M. BREM est surpris pas les clauses du bail, joint en annexe, et notamment le paragraphe "contributions et charges diverses" à la page 6, qui stipule : « *Le preneur supportera au prorata de la surface occupée toutes les charges locatives, assurances, frais de gestion de l'immeuble, taxes et prestations énoncés dans les précédents paragraphes et remboursera au bailleur le montant de toutes les dépenses d'exploitation, de réparation et d'entretien afférentes aux locaux et aux équipements de toute nature tant des lieux loués que des parties réputées communes à l'immeuble* ». Il souhaite des explications.

M. le Député-maire réitère ses propos précédents et indique que la CAF et la CRAV sollicitent des locaux mieux adaptés et rappelle qu'au sein même de la mairie, aucun local correspondant à leurs attentes n'est disponible.

Par conséquent, il ne souhaite pas aujourd'hui compromettre la continuité et la bonne marche de ce service de proximité rappelant que la ville cherche un local mieux adapté depuis longtemps.

Pour terminer sur ce point et pour permettre une comparaison, M. TLEMSANI informe avoir visité plusieurs locaux dans la rue des Américains, dont celui de "Euro impression" fermé actuellement. Il indique que ce local, d'une surface de 120m², nécessite une réfection totale et précise que le loyer avoisine 2 000 €

Décision du Conseil municipal :

Adoptée à la majorité de :

- 24 voix POUR
- 6 voix CONTRE : M. BREM, M. BOULANGER, Mme TIRONI JOUBERT, M. GALLONI, Mme BESSIN pour elle et sa mandante Mme GALLANT
- 1 ABSTENTION : M. LANG.

8. SUBVENTIONS AU TITRE DE L'EQUIPEMENT DES CLUBS SPORTIFS ET DES ASSOCIATIONS LOCALES – EXERCICE 2011.

Exposé de Mme DALSTEIN, Conseillère municipale, rapporteur.

Dans le cadre des politiques publiques partenariales, l'Etat par le biais du Centre National du Développement du Sport (C.N.D.S.) et le Conseil général de la Moselle accordent des subventions au titre de l'équipement des clubs sportifs et des associations.

Vu la notification du C.N.D.S. sur les crédits d'Etat « Budgets opérationnels de programmes » du 16 février 2011 ;

Vu la délibération des Commissions permanentes du Conseil général des 9 mai 2011, 13 décembre 2010, 4 mars 2010, 6 juillet 2009 et 12 octobre 2009 ;

Vu le dossier de demande de subvention des clubs sportifs et des associations ;

Vu les dispositions réglementaires en matière de subventionnement et le règlement général d'octroi des subventions d'Etat et des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction des dossiers et les avis favorables de la Commission de la jeunesse, des sports et de la vie associative et de la Commission des finances pour une participation financière au montant subventionnable selon la nature de l'achat ;

Considérant la politique sportive de la ville et l'intérêt général des clubs sportifs et des associations à se doter d'équipements aux normes des fédérations,

il est proposé au Conseil municipal de verser une aide financière d'un montant total de 9 647 € selon le tableau ci-dessous :

**SUBVENTIONS AU TITRE DE L'EQUIPEMENT DES ASSOCIATIONS SPORTIFS
LOCALES EXERCICE 2011**

Maître d'ouvrage	UCBH (2/2)		
Nature de l'opération	Achat de vélos équipe féminine internationale		
Montant du devis TTC	26 015,00 euros		
Montant subventionnable	21 750,00 euros		
<u>Financiers</u>	<u>Subventions accordées</u>		
<u>Etat (C.N.D.S.)</u>	<u>Taux :</u>	<u>Montant :</u>	
<u>Conseil Général de la Moselle</u> <i>Commission permanente du 6 juillet 2009</i>	<u>Taux :</u> 40 %	<u>Montant :</u> 8 700 euros	
<u>Ville de Saint-Avold</u> <i>Délibération du C.M. en date de ce jour</i>	<u>Taux :</u> 30 %	<u>Montant :</u> 6 525 euros <i>(En 2 annuités)</i>	
		<u>Versement</u> <u>2010</u> 3 263 euros	<u>Versement</u> <u>2011</u> 3 262 euros

Maître d'ouvrage	AERO CLUB (2/2)		
Nature de l'opération	Achat d'un avion		
Montant du devis TTC	20 000,00 euros		
Montant subventionnable	20 000,00 euros		
<u>Financiers</u>	<u>Subventions accordées</u>		
<u>Etat (C.N.D.S.)</u>	<u>Taux :</u>	<u>Montant :</u>	
<u>Conseil Général de la Moselle</u> <i>Commission permanente du 12 octobre 2009</i>	<u>Taux :</u> 40 %	<u>Montant :</u> 8 000 euros	
<u>Ville de Saint-Avold</u> <i>Délibération du C.M. en date de ce jour</i>	<u>Taux :</u> 30 %	<u>Montant :</u> 6 000 euros <i>(En 2 annuités)</i>	
		<u>Versement</u> <u>2010</u> 3 000 euros	<u>Versement</u> <u>2011</u> 3 000 euros

Maître d'ouvrage	CERCLE DE BILLARD FRANCAIS		
Nature de l'opération	Achat de matériel		
Montant du devis TTC	837,00 euros		
Montant subventionnable	837,00 euros		
<u>Financiers</u>	<u>Subventions accordées</u>		
<u>Etat (C.N.D.S.)</u>	<u>Taux :</u>	<u>Montant :</u>	
<u>Conseil Général de la Moselle</u> <i>Commission permanente du 13 décembre 2010</i>	<u>Taux :</u> 40 %	<u>Montant :</u> 330,00 €	
<u>Ville de Saint-Avold</u> <i>Délibération du C.M. en date de ce jour</i>	<u>Taux :</u> 30 %	<u>Montant :</u> 250,00 €	

Conseil municipal – Ville de Saint-Avold

Maître d'ouvrage		MAISON DE LA JEUNESSE ET DE LA CULTURE	
Nature de l'opération		Pose d'un plancher	
Montant du devis TTC		14 566,00 euros	
Montant subventionnable		<u>10 451,51 euros</u>	
<u>Financiers</u>		<u>Subventions accordées</u>	
<u>Etat (C.N.D.S.)</u>		<u>Taux :</u>	<u>Montant :</u>
<u>Conseil Général de la Moselle</u> <i>Commission permanente du 4 mars 2010</i>		<u>Taux :</u> 20 %	<u>Montant :</u> 2 090,00 €
<u>Ville de Saint-Avold</u> <i>Délibération du C.M. en date de ce jour</i>		<u>Taux :</u> 15 %	<u>Montant :</u> 1 567,00 €
Nature de l'opération		Matériel divers	
Montant du devis TTC		6 729,82 euros	
Montant subventionnable		<u>4 094,82 euros</u>	
<u>Financiers</u>		<u>Subventions accordées</u>	
<u>Etat (C.N.D.S.)</u>		<u>Taux :</u>	<u>Montant :</u>
<u>Conseil Général de la Moselle</u> <i>Commission permanente du 9 mai 2011</i>		<u>Taux :</u> 40 %	<u>Montant :</u> 1 630,00 €
<u>Ville de Saint-Avold</u> <i>Délibération du C.M. en date de ce jour</i>		<u>Taux :</u> 30 %	<u>Montant :</u> 1 228,00 €

Maître d'ouvrage		ATHLETIC CLUB SAINT-AVOLD	
Nature de l'opération		Achat de matériel	
Montant du devis TTC		1 136,38 euros	
Montant subventionnable		<u>1 136,38 euros</u>	
<u>Financiers</u>		<u>Subventions accordées</u>	
<u>Etat (C.N.D.S.)</u>		<u>Taux :</u>	<u>Montant :</u>
<u>Conseil Général de la Moselle</u> <i>Commission permanente du 9 mai 2011</i>		<u>Taux :</u> 40 %	<u>Montant :</u> 450,00 €
<u>Ville de Saint-Avold</u> <i>Délibération du C.M. du en date de ce jour</i>		<u>Taux :</u> 30 %	<u>Montant :</u> 340,00 €

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2011 sous les imputations suivantes :

204 401 2042 – « Aide à l'équipement des associations sportives »

204 332 2042 – « Subvention équipement personnes extérieures droit privé »

Décision du Conseil municipal :

Adoptée à la majorité de 29 voix POUR et 2 ABSTENTIONS : M. BOULANGER et M. GALLONI.

PS1 : LOTISSEMENT COMMUNAL ARDANT DU PICQ : ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU « MESS DES OFFICIERS » AU PROFIT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS NABORIEN

Exposé de M. le Député-maire.

Dans la perspective de réaliser un hôtel communautaire en faveur de la Communauté de Communes du Pays Naborien, le Conseil Communautaire du Pays Naborien a décidé en séance du 12 octobre 2009 d'acquérir le complexe dit « Mess des Officiers » au quartier Ardant du Picq à Saint-Avold et appartenant à la Ville de Saint-Avold.

Le lotissement « Ardant du Picq », propriété de la Ville de Saint-Avold, n'étant pas encore soumis à la commercialisation, le transfert immobilier de l'immeuble dit « Mess des Officiers » au profit de la CCPN ne peut se réaliser.

En vue de pouvoir répondre à l'urgence de la réalisation de l'hôtel Communautaire, le Conseil Communautaire du Pays Naborien a d'ores et déjà désigné un maître d'œuvre pour concevoir l'élaboration de ce projet.

Considérant que cette mission ne peut s'effectuer qu'à partir du transfert de propriété, la Communauté de communes du pays naborien a sollicité l'autorisation auprès de la ville de Saint-Avold de prendre la jouissance de l'immeuble dit « Mess des Officiers » à Saint-Avold afin de pouvoir :

- confier une mission de maîtrise d'œuvre,
- procéder à la réalisation des travaux.

Ceci étant exposé, il vous est demandé :

- a) d'accepter cette mise à disposition et d'entériner le projet de convention joint en annexe 1 de la présente délibération ;
- b) d'autoriser M. Jean-Claude FUNFSCHILLING en sa qualité de premier adjoint, à signer ladite convention à intervenir pour le compte de la Ville de Saint-Avold.

Discussion :

M. BREM souhaite des explications quant à l'article 1 de la convention de mise à disposition, qui stipule : "cette mise à disposition précaire et révocable (...)".

M. le Député-maire explique que cette mise à disposition sera suivie d'une vente et précise que cette vente ne pourra se réaliser qu'après division parcellaire et commercialisation complète du site. Aussi, pour permettre la réalisation de l'hôtel communautaire sans tarder, la ville propose cette mise à disposition.

Décision du Conseil municipal :

Adoptée à la majorité de 31 voix POUR.

**POINT DIVERS / QUESTION ORALE – REPONSE DE M. LE DEPUTE-MAIRE A
MME TIRONI JOUBERT DU GROUPE « UN AVENIR POUR SAINT-AVOLD »**

Exposé de M. le Député-maire.

Dans le cadre de l'article 5 du règlement intérieur du Conseil municipal, Mme TIRONI-JOUBERT du groupe "un avenir pour Saint-Avold" a adressé à M. le Député-maire, par courrier remis en mairie le mercredi 6 juillet 2011, une question en ces termes,

Question pour le conseil municipal du 11.07.2011

A l'attention de M. le Maire,

Monsieur,

Lors du dernier conseil, vous avez annoncé un certain nombre de transferts tant au niveau des adjoints que des chefs de service et notamment celui du directeur de la police municipale, vers le service de l'environnement.

Ce transfert a suscité de nombreuses interrogations au niveau des naboriens.

Le directeur de la police municipale avait toutes les compétences pour mener à bien cette mission. Vous en avez décidé autrement, en embauchant un nouveau directeur (certainement un ami) malgré l'état désastreux des finances de la ville.

Votre objectif n'est-il pas de mettre en place à St.Avold, avec l'adjoint à la sécurité adéquat, une police politique destinée essentiellement aux prochaines échéances électorales plutôt qu'une police au service de la population naborienne ?

Par avance nous vous remercions de bien vouloir nous éclairer sur les raisons officielles et officieuses qui justifient les changements au sein de votre police.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, nos salutations distinguées.

*Pour le groupe "Un avenir pour St.Avold"
Mme TIRONI JOUBERT.*

Voici ma réponse :

Madame,

Je vois que vous excellez dans l'art de faire de l'information mensongère. Je vous ai expliqué, lors du précédent Conseil municipal, la nécessité d'un certain nombre de transferts dont celui de la police municipale.

Ce transfert est la conséquence de la création du service de la vie associative, confié à M. STEINER.

M. THIERCY, se voyant confier les services de l'environnement, a souhaité continuer à travailler avec M. FINOT, quoi de plus normal, il n'y a aucun problème de compétence.

La police municipale étant confiée à M. TLEMSANI et à M. GUEDON, ils ont eu de ma part, comme feuille de route, la nécessité d'une présence particulière plus affirmée sur la proximité et les quartiers, conséquence d'un certain nombre de plaintes recensées auprès de nos concitoyens.

La seule politique que je revendique, est celle d'une police à l'écoute des citoyens, que j'ai mis en place et que je continue à suivre, le reste n'est que mensonge.

Mensonge que vous aimez véhiculer à loisir, mais qui comme à l'habitude, n'apporte rien dans le débat sur la sécurité des naboriens qui gardent, ne vous en déplaise, un maire à l'écoute, un maire responsable de la police et responsable de son personnel.

*Toutes les questions figurant à l'ordre du jour ayant été examinées,
M. le Député-maire remercie l'assemblée et lève la séance à 17h45.*
